



## BILAN 2019 DE LA CONCESSION ÉLECTRICITÉ

Le SIEEEN, autorité concédante, contrôle chaque année l'activité des concessionnaires des réseaux d'électricité et de gaz de la Nièvre. Il mène également différentes opérations sur l'ensemble du territoire pour garantir la qualité des réseaux de distribution d'électricité, des réseaux de gaz naturel ainsi que les délégations de service public pour le propane.

### ÉVOLUTION DES TEMPS DE COUPURES MOYENS PAR HABITANT TOUTES CAUSES CONFONDUES 2008-2019



### DOTATIONS FINANCIÈRES 2019 CONTRIBUANT À LA MAÎTRISE D'OUVRAGE SIEEEN

FACé AB (Programme Extension)	169 000 €
FACé AB (Programme Renforcement)	677 000 €
FACé Intempéries (Programme Exceptionnel, 2018)	1 912 200 €
FACé C	339 000 €
FACé S	324 000 €
FACé S'	403 000 €
EDF (convention réseaux vétustes)	250 000 €
Redevance de concession R2	615 571 €
<b>TOTAL</b>	<b>4 689 571 €</b>

### ÉVOLUTION DES CONSOMMATIONS ET DES RÉSEAUX 2016-2019

Consommations en kWh	2016	2017	2018	2019
Clients tarif bleu	149 529	149 273	149 079	149 515
Clients tarifs jaune et vert	1 232	1 251	1 271	1 282
Total abonnés	151 146	150 914	150 739	151 178
<b>TOTAL CONSOMMATIONS</b>	<b>1 238 105 240</b>	<b>1 250 545 365</b>	<b>1 243 695 607</b>	<b>1 225 115 534</b>

Longueurs réseaux	2016	2017	2018	2019
<b>Réseau HTA (km)</b>				
Aérien	4 045 65 %	4 049 64 %	4 011 64 %	4 007 63 %
Souterrain	2 136 35 %	2 223 36 %	2 289 36 %	2 309 37 %
<b>TOTAL</b>	<b>6 181</b>	<b>6 272</b>	<b>6 300</b>	<b>6 316</b>

Réseau BT (km)	2016	2017	2018	2019
Aérien	2 902 65 %	2 871 60 %	2 844 59 %	2 806 58 %
Souterrain	1 879 35 %	1 922 40 %	1 964 41 %	2 015 42 %
<b>TOTAL</b>	<b>4 781</b>	<b>4 793</b>	<b>4 808</b>	<b>4 822</b>

Réseau HTA-BT (km)	2016	2017	2018	2019
Aérien	6 947 63 %	6 920 62 %	6 855 62 %	6 814 61 %
Souterrain	4 014 37 %	4 145 38 %	4 253 38 %	4 324 39 %
<b>TOTAL</b>	<b>10 961</b>	<b>11 065</b>	<b>11 108</b>	<b>11 138</b>
Postes de transformations HTA-BT	6 377	6 391	6 405	6 421



## RÉPARTITION DE LA TAXE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ÉLECTRICITÉ

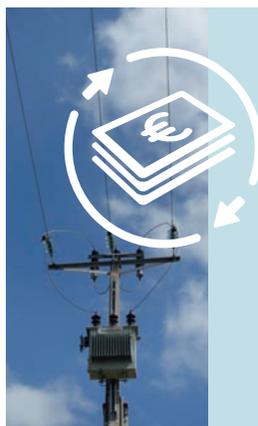
En application depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011, la loi Nome du 7 décembre 2010 a modifié le mode de calcul des taxes locales d'électricité. Auparavant assises sur le montant des facturations, elles sont désormais calculées non plus sur le montant mais sur les quantités d'électricité consommées.

Le comité syndical a délibéré pour valider cette modification ainsi que le principe d'une actualisation annuelle à partir de 2012. Le nouveau principe de calcul de la loi repose sur un prix au MW fixé par l'État majoré d'un coefficient qui est l'ancien taux de taxe appliqué par les collectivités, à savoir 8 % pour les communes et 4 % pour le Département, soit :

- Pour les consommations domestiques et professionnelles inférieures à 36 MWh :  $0,76 \times 8,5 = 6,46$ .
- Pour les consommations professionnelles de 36 à 250 MWh :  $0,25 \text{ €} \times 8,5 = 2,125 \text{ €/MWh}$ .
- Au-delà de 250 MWh, la taxe est directement perçue par l'État.

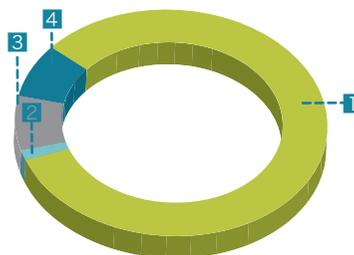
## FISCALITÉ

Au titre de la fiscalité sur l'énergie (taxe sur la consommation finale de l'électricité), le SIEEEN a perçu un montant de 4 310 631 € au titre de l'année 2019 (4 230 172 €, en 2018). Le Syndicat a obtenu le remboursement de la TVA acquittée lors des travaux des réseaux électriques de la part du concessionnaire pour la somme de 739 610 € (870 241 € en 2018).



### ÉVOLUTION ANNUELLE DE LA TAXE SYNDICALE 2014-2019

Année	Montants en €
2019	4 310 631
2018	4 230 172
2017	4 396 620
2016	4 254 434
2015	4 215 675
2014	4 719 670



### UTILISATION DE LA TAXE POUR 100 € PERÇUS

	Montants	%	Soit en €
1 Virement à la section d'investissement (travaux réseaux ER/EP)	3 595 789	83,42	83,42
2 Subventions éclairage public – Espaces Info-Énergie	58 722	1,36	1,36
3 Dotations aux amortissements	337 351	7,83	7,83
4 Service de la dette	318 769	7,39	7,39
<b>TOTAL</b>	<b>4 310 631</b>	<b>100,00</b>	<b>100,00</b>

## BILAN DE L'ACTIVITÉ RÉSEAUX

### Renforcements de réseaux

30 opérations ont été commandées, en 2019, pour un montant de 2 046 500 € TTC. Elles se répartissaient ainsi :

- 23 renforcements programmés.
- 7 renforcements en urgence au coup par coup.

Pour financer ces travaux, le SIEEEN utilise en priorité le FACé AB soit 677 000 €.

### Extensions de réseaux

Depuis 2001, les lois Solidarité Renouvellement Urbain (SRU) et Urbanisme et Habitat (UH) confient aux communes la prise en charge de l'extension et du renforcement éventuels nécessaires aux raccordements des parcelles pour lesquelles elles ont délivré un permis de construire. Le branchement individuel est à la charge du demandeur.

En 2019, 27 opérations ont été commandées pour un montant de 536 548. 16 chantiers ont été mis en service.

### Dissimulations de réseaux

En 2019, le SIEEEN a passé commande de 17 opérations pour un montant de 713 000 €. 35 dossiers étaient en attente de financement : ils représentent 4 années de programmation de travaux. En décembre 2019, la Commission départementale s'est réunie pour procéder à l'éligibilité et au classement des dossiers de l'année n+1. Les communes retenues ont pu inscrire les crédits nécessaires dès leur budget primitif et donner leur accord pour la réalisation de leurs dissimulations de réseaux. Le SIEEEN utilise plusieurs fonds pour financer ces travaux :

- FACé C : 339 000 €.
- Plan Départemental Environnement (PDE) : 1 030 000 €.

### Sécurisation des ouvrages

Le SIEEEN a commandé 46 chantiers en 2019 dont 22 ont été mis en service pour un montant de 2 623 500 €. Le Syndicat utilise plusieurs dotations pour financer ces travaux :

- Tranche S du FACé : 324 000 €.
- Tranche S' du FACé (faible section) : 403 000 €.
- Maintien du programme Réseaux vétustes co-financé par Enedis et le SIEEEN : 250 000 € de subvention Enedis représentant 40 % du montant HT et par le SIEEEN à 60 % pour un montant total de 747 500 € de travaux.

Les besoins du Syndicat en matière de fiabilisation sont toujours importants. Au 31 décembre 2019, 131 dossiers liés aux détections de sites étaient encore à traiter.



**1 069 800 €**  
de travaux



**13**  
opérations spécial  
FACé Intempéries

### Sécurisation des bouclages HTA

Depuis 2019, sur demande des collectivités, le SIEEEN assure la sécurisation des bouclages HTA pour des lignes situées au sein des lotissements. Le Syndicat assure, dans ce cadre, la maîtrise d'ouvrage des travaux d'enfouissement ou de déplacement des réseaux HTA afin de garantir la sécurité des usagers et prévenir les coupures. Une opération a été réalisée et entièrement financée par le SIEEEN sur la commune de Saint-Éloi pour un montant de 751 806 € TTC.

### Enfouissement des réseaux de télécommunication

Sur 32 opérations prévues en 2019, seules 14 ont été mises en service pour un montant de 600 616 €. Dans le cadre des opérations de dissimulation esthétique des réseaux, le SIEEEN réalise les études et les travaux sur la base d'une esquisse remise par Orange, à partir de l'étude d'exécution des travaux d'électrification. L'opérateur rembourse les fournitures de génie civil. Pour le câblage, Orange fournit les esquisses et travaux et refacture ensuite 18 % du montant des travaux à la commune.

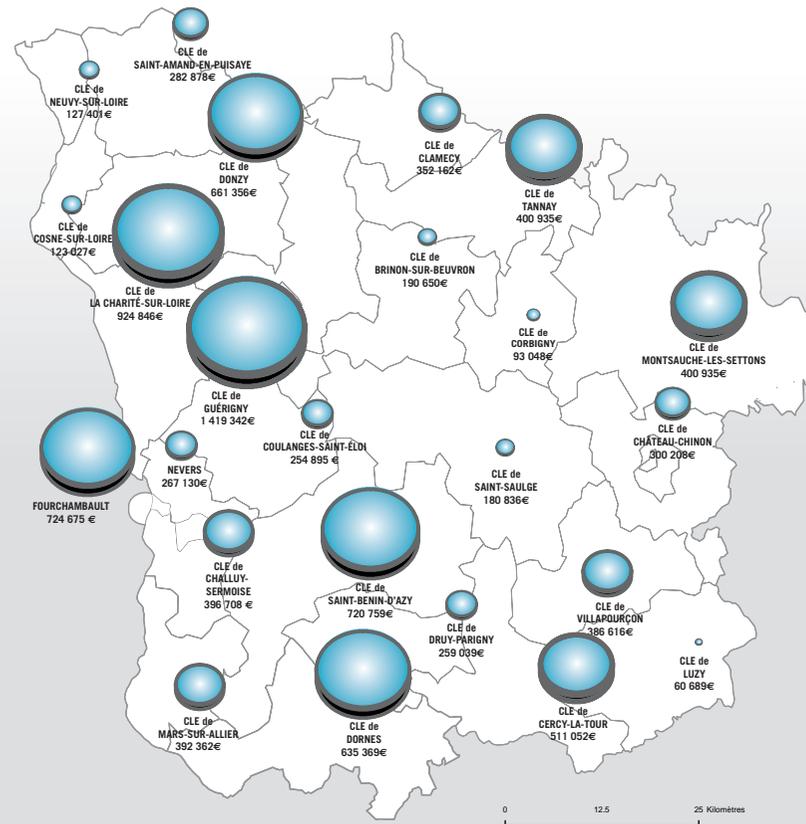
### Cartographie des réseaux et DT-DICT

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2012, le SIEEEN est exploitant déclaré au Guichet Unique au titre des réseaux d'éclairage public. Pour rationaliser son fonctionnement et mettre en cohérence les exigences réglementaires et les interventions sur le terrain, le servie Électricité a intégré la compétence Carto 200. Le Syndicat participe financièrement à la réalisation de réseaux électriques à l'échelle du 200<sup>e</sup> au 500<sup>e</sup> sur la base des plans de récolement des travaux. Cette procédure a permis la constitution d'un fond de plans Très Grande Échelle servant de référentiel au repositionnement des réseaux d'éclairage public en Classe A (réglementation du 15 février 2014 sur la Déclaration de Travaux et la Déclaration d'Intention de Travaux -DT-DICT-). 4 000 km de rues et de routes composent cette base.

**111**

dossiers Carto 200 (27 151 €)

## TRAVAUX D'ÉLECTRICITÉ EFFECTUÉS PAR LES COMMISSIONS LOCALES D'ÉNERGIE EN 2019



● Somme minimale :  
60 689 euros HT

● Somme maximale :  
1 419 342 euros HT

— Limites de  
Commissions  
Locales d'Énergie

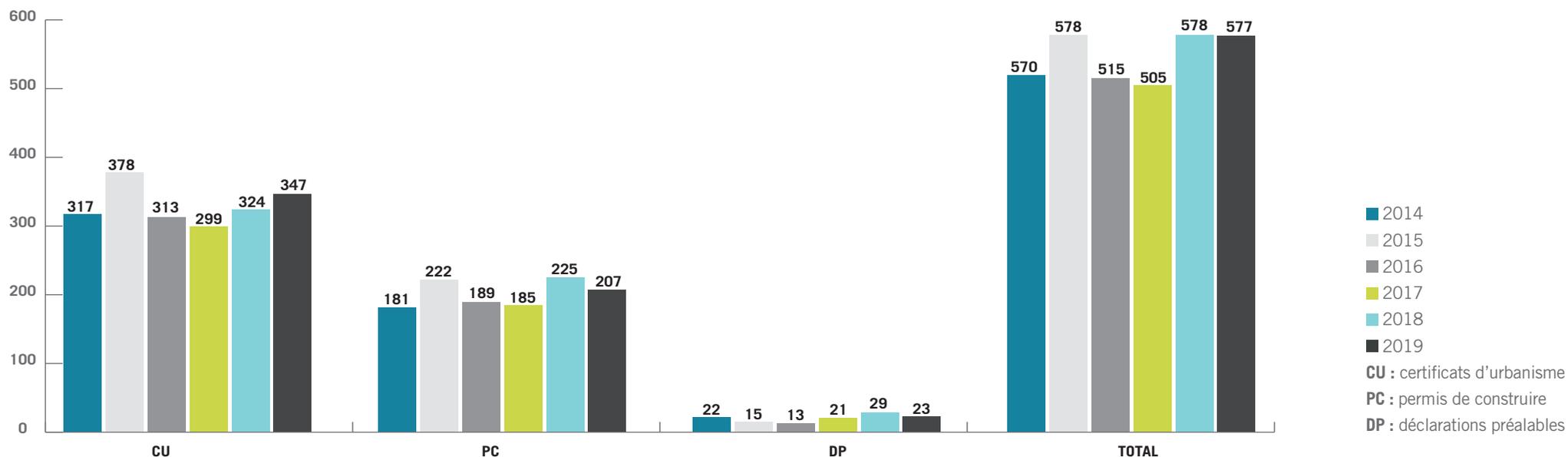
### MÂÎTRISE DE LA DEMANDE D'ÉNERGIE (MDE)

Dans les zones rurales, des réseaux basse tension de grandes longueurs et faibles sections alimentent encore plusieurs abonnés gros consommateurs. Tous ceux qui sont raccordés sur le même départ subissent alors des chutes de tension. Pour y remédier, le SIEEEN procède à des renforcements de réseau. Ces opérations coûteuses et nombreuses ne sont pas toujours retenues comme chantiers prioritaires. La maîtrise de la demande d'énergie (MDE) est alors envisagée pour résoudre les chutes de tension sur un départ en attendant de pouvoir financer le renforcement en technique traditionnelle.

Le SIEEEN mène essentiellement des opérations de MDE micro. Ces actions sur mesure, aidées financièrement par le FACé, sont définies départ par départ avec justification de la rentabilité économique du projet par rapport à des travaux en technique traditionnelle. En 2019, aucune opération de MDE micro n'a été réalisée, le SIEEEN n'ayant pu obtenir l'adhésion des abonnés concernés. Ces derniers trouvent, en effet, souvent contraignante l'implication requise pour bien maîtriser leur consommation d'électricité.



## ÉVOLUTION DES CERTIFICATS D'URBANISME ET PERMIS DE CONSTRUIRE 2014-2019



## OPÉRATIONS SIEEEN POUR LES ABONNÉS 2018-2019

	Abonnés	Longueur déposée (en m)	Réseaux déposés dont fils nus (en m)	Montants déposés (en €)	Montant travaux (en € HT)
<b>Renforcements réseaux</b>					
2018	69	6 120	2 479	27 258	979 769
2019	106	10 609	6 918	54 159	2 163 902
<b>Total</b>	<b>175</b>	<b>16 729</b>	<b>9 397</b>	<b>81 417</b>	<b>3 143 671</b>
<b>Sécurisations réseaux</b>					
2018	212	13 039	10 862	65 605	1 612 861
2019	161	13 759	11 954	64 346	1 661 445
<b>Total</b>	<b>373</b>	<b>26 798</b>	<b>22 816</b>	<b>128 951</b>	<b>3 274 306</b>
<b>Dissimulations réseaux</b>					
2018	191	4 538	0	28 856	827 512
2019	173	6 737	0	43 680	1 060 552
<b>Total</b>	<b>364</b>	<b>11 275</b>	<b>0</b>	<b>72 536</b>	<b>1 888 064</b>
<b>Extensions réseaux</b>					
2018	43	0	0	0	517 067
2019	28	0	0	0	337 252
<b>Total</b>	<b>71</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>854 319</b>
<b>TOTAL</b>	<b>983</b>	<b>54 802</b>	<b>32 203</b>	<b>282 904</b>	<b>9 160 360</b>



## LA DISTRIBUTION PUBLIQUE DE GAZ

En Nièvre, le gaz naturel demeure une source d'énergie importante alors que le déclin démographique se poursuit depuis plusieurs années et que le nombre de communes desservies stagne (59 en gaz naturel). Avec 1,2 TW, en 2019, le volume d'énergie en gaz est identique à celui de l'électricité. Même si le coût de l'énergie est attractif, son développement est limité aux agglomérations et à leur périphérie qui permettent un retour sur investissement.

Le gaz se trouve concurrencé, aujourd'hui, par le bois énergie avec le développement de réseaux de chaleur sur le territoire. Soucieux de préserver l'égalité de traitement entre zones urbaines importantes et petites communes, le SIEEEN a profité de l'ouverture du marché, en 2000, pour proposer la mise en place d'une délégation de service public (DSP gaz) en recherchant les meilleures conditions financières auprès des fournisseurs. Seuls les opérateurs avec une solution propane ont alors répondu.

Les fournisseurs de propane se chargent des études de faisabilité, présentent une offre puis financent les travaux si le retour sur investissement leur apparaît confirmé. La solution DSP gaz propane distribuée s'avère intéressante puisque l'usager achète l'énergie à un prix inférieur au gaz propane en citerne et qu'il ne paie que ce qu'il consomme à l'instant T.

La commune desservie bénéficie, en retour, d'une source d'énergie supplémentaire et d'une redevance d'occupation du domaine public. Les opérateurs se montrent plus réticents, désormais, à développer des offres sur des petites communes. Ils privilégient des modèles économiques garantissant un retour sur investissement plus rapide et assuré...

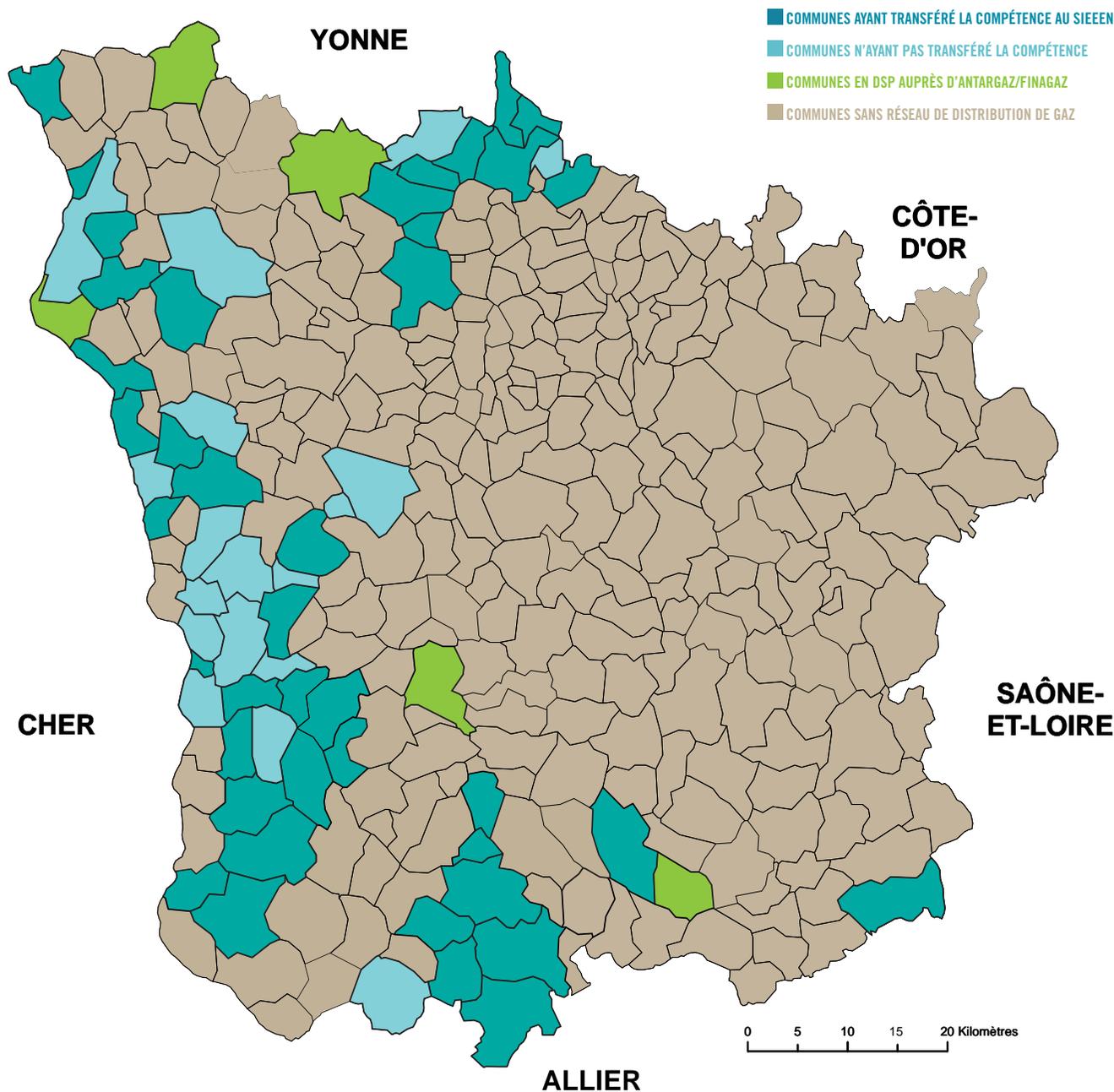
### DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC GAZ

En 2018, 5 communes étaient desservies en gaz propane via la DSP : Entrains-sur-Nohain et Tracy-sur-Loire gérées par la société Finagaz ; Fours, Saint-Amand-en-Puisaye et Saint-Benin-d'Azy par la société Antargaz. En 2019, Antargaz ayant fait l'acquisition de Finagaz, les 5 communes lui sont désormais concédées et la concurrence pour de nouvelles DSP apparaît, aujourd'hui, bien réduite.

### GRDF-RÉSEAU DE DIFFUSION

La redevance d'occupation du domaine public versée aux communes et au Département est calculée en fonction du nombre d'habitants de la commune et du linéaire de réseau de distribution publique.

## LA COMPÉTENCE DISTRIBUTION GAZ SUR LE DÉPARTEMENT DE LA NIÈVRE EN 2019



**601,56 km**  
DE LINÉAIRE  
DE RÉSEAU  
DE DISTRIBUTION

**22 730**  
BRANCHEMENTS  
DONT

**2 087**  
BRANCHEMENTS  
COLLECTIFS

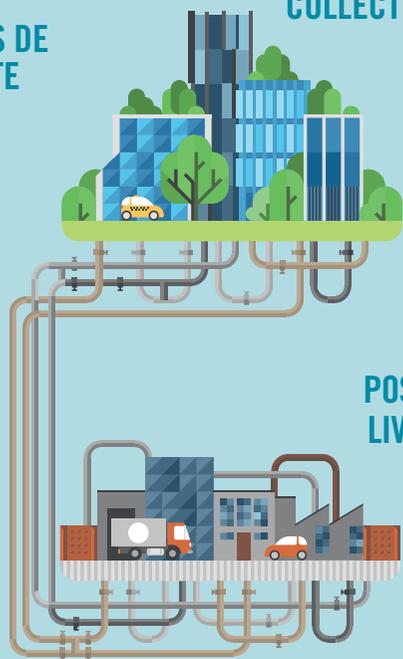
**35**  
POSTES DE  
DÉTENTE

**36**  
POSTES DE  
LIVRAISON

**9**  
ROBINETS  
DE PURGES

**217**  
ROBINETS

**21 528**  
COMPTEURS



La difficulté pour l'instauration de cette contribution réside dans sa bonne répartition entre la commune et le Département.

Le calcul se fait sur la base du linéaire de réseau multiplié par 0,035 (coefficient) + un forfait de 100 € x le taux d'actualisation qui était pour 2019 de 1,26 pour le transport et la distribution. L'ingénierie en marge du contrôle peut aider et conseiller les communes adhérentes dans le recouvrement de la RODP gaz.

### GDF- RÉSEAU TRANSPORT

Comme pour GRDF, les canalisations qui acheminent le gaz en grosse quantité des lieux de stockage aux postes de détente pour la distribution, sont soumises à cette redevance d'occupation du domaine public.

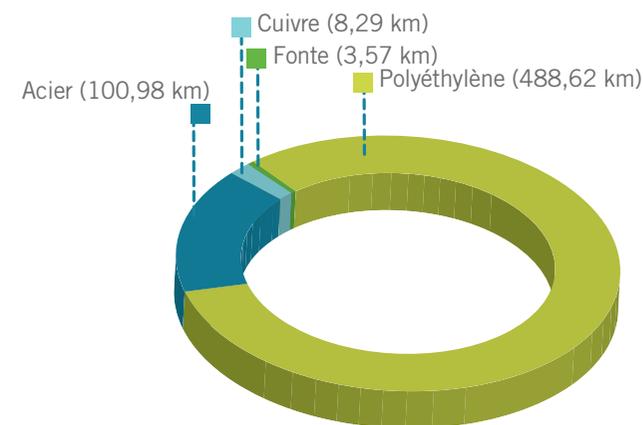
Mais du fait de leur sensibilité stratégique et afin d'éviter au maximum les risques d'agressions, ces canalisations empruntent le plus souvent le domaine privé et se situent en plein champ. Certains tronçons traversent néanmoins des voiries. Il a été convenu avec GRT le calcul pour la redevance suivant :

- 5 % du linéaire qui traverse la commune pour le Département.
- 10 % du linéaire qui traverse la commune pour la commune.



L'ingénierie en marge du contrôle peut aider et conseiller les communes adhérentes dans le recouvrement de la RODP gaz. Les redevances cumulées GRDF-GRTF au profit des collectivités adhérentes au SIEEEN ont représenté 72 660 € en 2019 (70 563 € en 2018).

### RÉPARTITION DES CANALISATIONS PAR MATÉRIAUX 2019

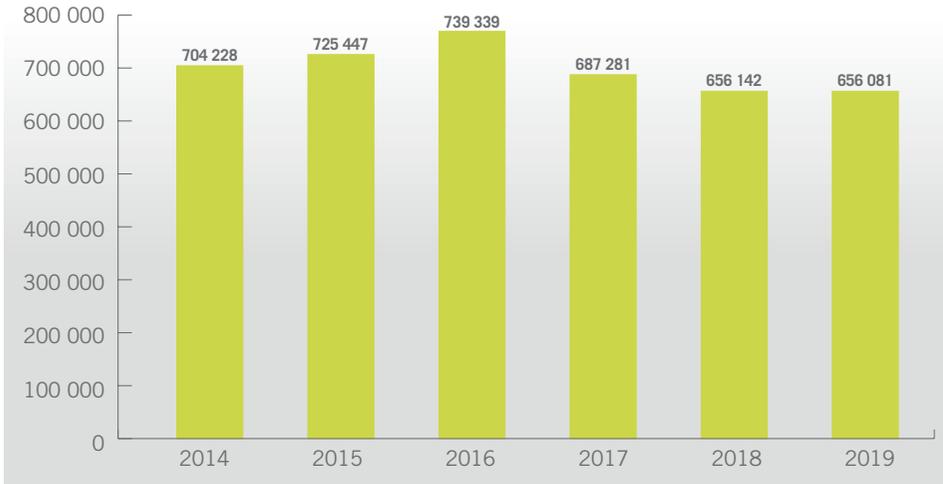


### SUIVI DES INCIDENTS RÉSEAUX 2007-2019

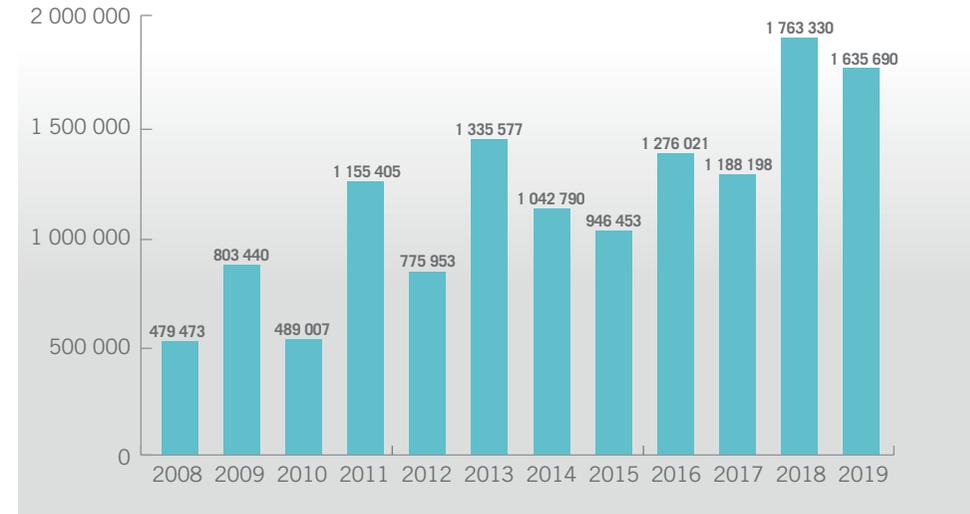


### L'ACHEMINEMENT DU GAZ EN NIÈVRE 2014-2019

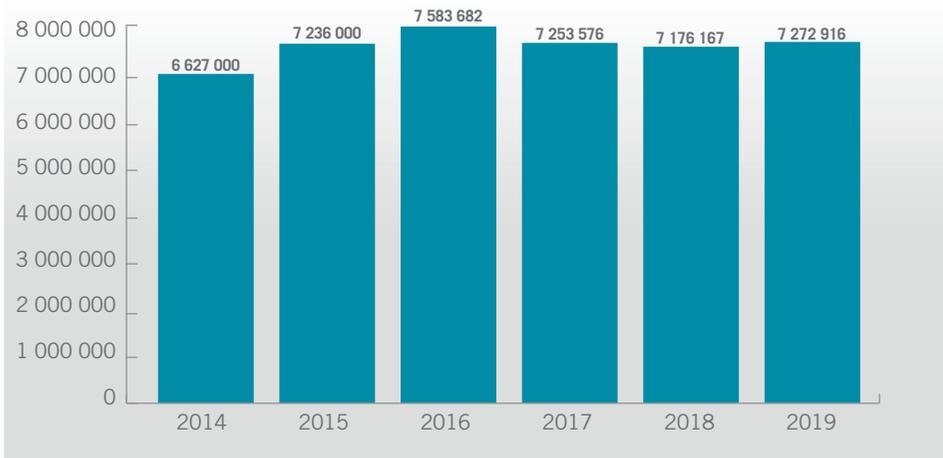
GRDF DISTRIBUTION COMMUNES SIEEEN  
(EN MWH)



### INVESTISSEMENTS RÉSEAUX 2008-2019



### RECETTES ACHEMINEMENT 2014-2019 EN €



### NOMBRE D'INCIDENTS 2007-2019

